CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 20 JUIN 2024

Procès-verbal n° 08-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie – RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés: RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) – RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1 - Convention de gestion en flux du contingent de logements réservés avec
 l'OPAC de la Savoie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions bilatérales avec les bailleurs sociaux ainsi que les annexes annuelles s'y rattachant, et ce, durant la durée de validité des conventions.

2 - Gardiennage de l'église de Valloire pour l'été 2024 - Convention commune de Valloire/fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (FACIM)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de gardiennage de l'église de Valloire pour l'été 2024 à intervenir avec la FACIM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3 - Composition des commissions municipales : remplacement de deux membres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ➤ de remplacer Monsieur Christian GRANGE par Madame Carine MAGNIN dans la commission « Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station »,
- ➤ de remplacer Monsieur Christian GRANGE par Madame Lénaïck RETORNAZ dans la commission « Urbanisme et Travaux »
- ➤ de remplacer Madame Corine FALCOZ par Monsieur André RETORNAZ et Madame Natacha RIVAS dans la commission « Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture »,
- ➤ les commissions municipales sont ainsi composées conformément aux tableaux ci-dessous :

Finances, administration générale, développement durable et communication

Natacha RIVAS

Jean-Marie MARTIN

Carine MAGNIN

Dominique RETORNAZ

Pascal CLAPPIER

Lénaïck RETORNAZ

Urbanisme et travaux

Dominique RETORNAZ

Guy GRANGE

Marie-Pierre RAMBAUD

Jean-Marie MARTIN

Pascal CLAPPIER

Lénaïck RETORNAZ

Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station

André RETORNAZ

Marie-Pierre RAMBAUD

Marie POIROT

Carine MAGNIN

Stéphanie FEUTRIER

Lénaïck RETORNAZ

Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture

André RETORNAZ

Natacha RIVAS

Guy GRANGE

Stéphanie FEUTRIER

Marie-Pierre RAMBAUD

Carine MAGNIN

Michel GRANGE

4 - Représentation du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM Valloire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ➢ d'élire en remplacement de Madame Corine FALCOZ, Madame Carine MAGNIN pour représenter la commune de Valloire au Conseil d'Administration de la SEM Valloire,
- > les membres sont donc les suivants :
- Dominique RETORNAZ
- Natacha RIVAS
- André RETORNAZ
- Guy GRANGE
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Jean-Marie MARTIN

- Pascal CLAPPIER
- Stéphanie FEUTRIER
- Carine MAGNIN
- Michel GRANGE

5 - Représentation du conseil municipal au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ▶ d'élire pour représenter la commune de Valloire au Conseil d'Administration du CCAS de Valloire le membre suivant en remplacement de Madame Corine FALCOZ :
- Monsieur André RETORNAZ
- les membres sont donc les suivants :
- Marie POIROT
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Carine MAGNIN
- André RETORNAZ
- Michel GRANGE

6 - Représentation du conseil municipal au conseil d'administration de la Régie d'électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ➢ d'élire pour représenter la commune de Valloire au Conseil d'Administration de la Régie d'Electricité de Valloire le membre suivant en remplacement de Mme Corine FALCOZ :
- Madame Carine MAGNIN
- les membres sont donc les suivants :
- Natacha RIVAS
- Jean-Marie MARTIN
- Pascal CLAPPIER
- Carine MAGNIN
- Michel GRANGE

7 - Représentation du conseil municipal à la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ➤ d'élire pour représenter la commune de Valloire à la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire le membre suivant en remplacement de Madame Corine FALCOZ :
- Monsieur Guy GRANGE
- > les membres sont donc les suivants :
- Jean-Pierre ROUGEAUX
- Dominique RETORNAZ

- André RETORNAZ
- Guy GRANGE

8 - Représentation du conseil municipal au comité national d'action sociale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire pour représenter la Commune de Valloire au Comité National d'Action Sociale le membre suivant en remplacement de Madame Corine FALCOZ:

- Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX.

9 - Représentation du conseil municipal au comité de direction de Valloire Tourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ➤ d'élire pour représenter la commune de Valloire au comité de direction de Valloire Tourisme le membre suivant en remplacement de Madame Corine FALCOZ :
- Madame Lénaïck RETORNAZ

> les membres sont donc les suivants :

- Jean-Pierre ROUGEAUX
- André RETORNAZ
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Stéphanie FEUTRIER
- Marie POIROT
- Lénaïck RETORNAZ

10 - Nomination d'un membre du conseil municipal délégué au conseil d'administration de Mosaïca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Michel GRANGE représentant de la commune de Valloire en tant que membre de droit au conseil d'administration de l'Association Mosaïca.

11 - Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, à Monsieur le maire la possibilité, concernant le budget principal et celui du CCAS, de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

12 - Budget annexe eau et assainissement 2024 - Décision modificative budgétaire N° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00
R-1641 : Emprunts en euros	0.00€	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 000.00 €	0.00€	15 000.00 €
D-2315-105 : DIVERS TRAVAUX EAU POTABLE	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-123 : RESEAUX LES CLOTS	0.00 €	18 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-2315-125 : TIGNY	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 000.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	18 000.00 €	33 000.00 €	0.00€	15 000.00 €
Total Général	15 000.00 €		15 000,00 €	

13 - Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées cidessous :

▶ vente d'un appartement de 44.08 m² et un casier à ski dans une résidence située à Tigny sur un terrain cadastré D 285, d'une superficie totale de 203 m²,
 ▶ vente un hôtel-restaurant de 858 m² situé à Tigny, sur un terrain cadastré D 290 et D 291 d'une surface totale de 662 m².

14 - Modification du poste de chargé de projets immobilier de loisirs en poste de chargé de mission transition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ de modifier le poste permanent de chargé de projets immobilier de loisirs en poste permanent de chargé de projets transition, poste de catégorie A, grade des attachés principaux,

> qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, ce recrutement pourra intervenir en application de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique pour une durée de trois ans renouvelable par décision expresse,

> que le candidat retenu devra justifier d'un niveau supérieur de formation et d'une expérience significative dans le domaine de la transition,

➤ fixe la fourchette de rémunération en référence au grade d'attaché principal échelon 1 (IB 593 – IM 505) à échelon 4 (IB 732 - IM 610),

> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 20 juin 2024 à 21h40.

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

Le secrétaire de séance, André RETORNAZ.